

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EXTENSION DU CIMETIÈRE DE MAXÉVILLE

DU 03 JUIN À 9H00 AU 03 JUILLET 2025 À 17H00

OBJET DE L'ENQUÊTE

En exécution de la délibération du conseil municipal en date du 08 juillet 2024 et de l'arrêté municipal du 06 mai 2025, il sera procédé à une enquête publique dans le cadre du projet d'extension du cimetière de Maxéville.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique se déroulera du 03 juin à 9h00 au 03 juillet 2025 à 17h00, soit pendant 31 jours.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Philippe GIRON, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Claude NICOLAS, en qualité de suppléant, ont été désignés par la présidente du tribunal administratif de Nancy pour conduire cette enquête publique.

CONSULTATION DU DOSSIER ET OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté à l'hôtel de ville (14 rue du 15 septembre 1944 - 54320 Maxéville), auprès du service « accueil, État-civil, élections, funéraire » aux jours et heures d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) :

- soit en version papier;
- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public.

Il sera également à disposition sur le site de la ville : www.maxeville.fr.

Toute demande d'information relative à ce dossier pourra être formulée auprès du service « accueil, État-civil, élections, funéraire » :

- à l'hôtel de ville au 14 rue du 15 septembre 1944 - 54320 Maxéville;
- par courrier électronique à : etatscivil@mairie-maxeville.fr;
- par téléphone : 03 83 32 30 00.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture;
- par courrier postal parvenu le plus tard au 03 juillet 2025 à 14h00 à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Maxéville avec la mention « ne pas ouvrir » sur l'enveloppe;
- par courrier électronique à : commissaire.enqueteur@mairie-maxeville.fr;
- auprès du commissaire enquêteur au cours d'une de ses permanences mentionnées ci-dessous.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur recevra le public à l'hôtel de ville lors des permanences suivantes :

- jeudi 05 juin 2025 de 14h30 à 16h30;
- mercredi 18 juin 2025 de 14h30 à 16h30;
- jeudi 03 juillet 2025 de 15h00 à 17h00.

CLÔTURE DE L'ENQUÊTE

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera de 30 jours pour rendre son rapport définitif et ses conclusions motivées. À l'issue de l'enquête, le projet pourra être modifié, pour tenir compte des conclusions du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie pendant un an à compter de la clôture l'enquête conformément à l'art. R123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables sur le site internet de la ville (www.maxeville.fr).